YPRES

ŒUVRE DE DON BOSCO. — Une réunion pour les coopérateurs et coopératrices de l'œuvre de Don Bosco aura lieu cet après-midi à 3 heures, en la chapelle des Dames de Rousbrugge. *A cette occasion*, une conférence sera donnée par le R. P. Martin, prêtre salésien. Elle sera suivie d'une quête *au profit des orphelins de Don Bosco.*

CHRONIQUE THEATRALE. — Le mercredi 27 de ce mois, la tournée Tonniet interprétera la jolie comédie dramatique «Kaatje» de M. Paul Spaak. Cette œuvre belge, qui eut un très grand retentissement lors de sa *création à Bruxelles et à Paris*, est précédée ici par sa réputation d'excellente pièce littéraire.

COURTRAI

A LA FANFARE ROYALE COMMUNALE. — Le Conseil d'administration de la renommée phalange musicale officielle de Courtrai vient de fixer au dimanche 1er décembre prochain, la célébration solennelle de la fête patronale de Sainte-Cécile. A l'issue de la messe anniversaire qui sera dite, à 11 heures, en l'église primaire Saint-Martin, une audition artistique sera offerte au public dans les vastes locaux de la nouvelle bourse de commerce, aux grandes Halles. Les compositeurs belges les plus en vue auront les honneurs de ce concert-promenade. Le banquet annuel sera servi à une heure et demie, au « Café Belge ». La commission administrative de la société communale vient d'être définitivement composée comme suit: Présidents d'honneur: MM. Auguste Reynaert, ancien député, bourgmestre, et Georges Vandale, ancien échevin-président, conseiller communal; président: M. Léopold Gillon, échevin; secrétaire-trésorier: M. Auguste Hulpiau; membres: MM. Henri Devos, échevin; Georges Vercruysse, sénateur et échevin; Alphonse Ruyssen, échevin; docteur Alphonse Ghyoot, ancien échevin; Charles Heylbroeck, directeur, et Philippe Dewitte.

CONFERENCE MILITAIRE. — Nous apprenons que M. l'avocat Cooghem, de Bruxelles, donnera une conférence *militaire publique*, le dimanche 17 novembre courant, à 4 heures du soir, au salon de l'Hôtel de Ville, sous les auspices du *comité local pour la défense nationale.*

CONSEIL CIVIQUE DE REVISION DE LA GARDE CIVIQUE. — *Le président du* Conseil civique de revision porte à la connaissance des gardes que le Conseil se réunira *pour la session ordinaire 1912-1913*, aux jours suivants, dans la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville : Mercredi 13, samedi 16, *samedi 23, samedi 30 novembre*; samedi 7, mercredi 11, samedi 14 et samedi 21 décembre 1912, à 2 heures et demie de l'après-midi. Les gardes qui jouissent d'une exemption valable pour l'année 1912, seront désignés d'office pour le service, à partir du 1er janvier 1913, s'ils ne réclament en temps utile, le renouvellement de leur exemption. Les réclamations pour causes physiques seront examinées dans les séances des samedis 30 novembre et 14 décembre 1912.

Les réclamations doivent être examinées par le Conseil, être adressées au préalable au secrétaire-rapporteur du Conseil civique de revision, ou au secrétaire communal.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience *du 5 novembre 1912. — Présidence de M. Lagae*, vice-président.

Edmond Dejaeghere, ouvrier cordonnier, et Arthur Delarue, cultivateur à Ardoye, eurent un différend avec M. Arthur Beeusaert, cordonnier à Cachtem, à propos des élections. Des coups furent échangés et M. Beeusaert fut blessé par un coup de couteau. Les deux premiers se voient octroyer un mois de prison. Beeusaert est acquitté. —— Aloise Montevne, ouvrier en lin à Lauwe, pour vol de deux poules, reçoit un mois de prison et 26 fr. d'amende par défaut. —— La femme de Jules Persyn, cabaretier à Roulers, s'était vu obligée de mettre Henri Debusschere, ouvrier briquetier à Moorslede, à la porte de son cabaret. Ce dernier, mécontent, se vengea en maltraitant quelques jours après les époux Persyn. Coût: 3 mois de prison et 50 fr. d'amende. —— Charles Claeys, ouvrier en lin à Vive-St-Bavon, pour coups à la police, est condamné, par défaut, à 2 mois de prison et 50 fr. d'amende. Jean Dumon, ouvrier en lin, pour avoir outragé la police, récolte par défaut 15 jours de prison et 26 fr. d'amende. —— Achille Quartier, cabaretier à Reckem, pour coups, avec effusion de sang, au garde champêtre Dufourmont, reçoit trois mois de prison et 100 fr. d'amende. Oscar Vanneste, ouvrier de fabrique, qui s'est rebellé contre la police, se voit allouer 8 jours de prison. —— Zulma Claeys, ménagère à Vive-St-Bavon, pour outrage et rébellion, deux amendes de 26 fr. par défaut. —— Une amende de 2 fr. est octroyée à Alphonse Terryn, ouvrier peintre à Mouscron, pour violences légères. —— Une amende de 26 fr. est infligée à Ernest Vancauwenberghe, fabricant de tissus, pour avoir employé un enfant n'ayant pas l'âge fixé par la loi.

MENIN

LES VOLS DANS LES GARES

UNE OPÉRATION DE POLICE A MENIN

Depuis quelque temps, de nombreux vols ont été commis dans différentes gares dans le [illegible] de la Flandre Occidentale et dans le nord du Hainaut. On ne compte pas moins de [illegible] gares, qui ont reçu la visite des malfaiteurs, et l'on peut présumer qu'on se trouve en présence d'une bande parfaitement organisée.

[illegible] ait remarqué que seule la gare [illegible] it été épargnée ; jamais les [illegible] avaient fait visite. Cette particularité [illegible] l'attention de MM. Van den [illegible] issaire de police et de son [illegible] levoorde, qui estimaient que [illegible] vols pouvaient bien habiter [illegible] opéraient pas afin de ne [illegible] tion sur eux.

Le ministre des Chemins de Fer fut mis au courant de cet état de choses et c'est ainsi qu'*hier*, [illegible] *l'après-midi, arrivaient à Menin*, MM. [illegible] eil, Verhulst, Herman et Pauwels, [illegible] de police attachés au Comité [illegible] *contrôle des chemins de fer*, [illegible] télégraphes.

Accompagnés de MM. Van den Bossche et [illegible] voorde, ils se sont rendus chez plusieurs personnes de la ville et au cours de [illegible] perquisitions y ont saisi différents [illegible]. L'enquête dira si ces objets proviennent des vols. Des opérations analogues [illegible] t également lieu dans les communes voisines, en particulier à Ledeghem et à Dadizeele ; elles n'avaient donné aucun résultat.

Les officiers de police ont quitté Menin à 6 heures, pour regagner Bruxelles.

WEVELGHEM

L'audacieux acte de banditisme

DESCENTE DU PARQUET

L'exploit commis au hameau du « Posthooru » par deux individus masqués qui s'introduisirent dans le cabaret « Het Roterietje », habité par les époux Isidore Vermaut-Seys, a suscité dans toute la région une vive et légitime émotion.

L'affaire fait l'objet de toutes les conversations et certaines gens vont jusqu'à se remémorer les terribles exploits analogues du sinistre brigand Backelandt qui terrorisa toute la Flandre, il y a de cela quelque cent ans.

L'enquête ouverte par M. Vanderberghe, commissaire de police, avait amené une piste assez sérieuse. Le magistrat avait *relevé des empreintes sur le terrain autour* du cabaret de M. Vermaut, et un individu suspect fut longuement interrogé.

Mardi après-midi, à 3 heures, le Parquet de Courtrai a opéré une descente. Il était représenté par MM. Verhelst, procureur du Roi ; Vanhauwermeiren, juge d'instruction et David, greffier. Les magistrats, qui étaient accompagnés de M. Peel, médecin-légiste, se sont rendus à l'estaminet « Het Roterietje » ; ils ont interrogé toute la famille Vermaut, ainsi que plusieurs autres personnes.

M. le docteur Peel a relevé sur la gorge de Mme Vermaut des contusions provenant des ongles du bandit *qui la serrait*. La cabaretière porte, en outre, au front, une éraflure que l'homme au masque noir lui a portée en tirant son couteau-poignard.

Le Parquet a regagné Courtrai à 6 heures.

LUINGNE

LA SOIRÉE DRAMATIQUE ET MUSICALE qu'a donnée au patronage St-Joseph, a dépassé le succès de ses devanciers. S'il convient d'adresser des félicitations à tous pour la part que chacun a apportée dans sa sphère au succès de cette belle soirée, nous ne pouvons le faire nominalement. Aussi nous contenterons-nous de féliciter tous les exécutants indistinctement en rendant de plus hommage au talent qu'*ils ont déployé* pour la mise en scène d'un drame d'aussi grande envergure que le « Serment de l'Abbé » et à l'autorité de la direction confiée à M. le vicaire Hollebecq, qui, par son dévouement et son activité est parvenu à former des *éléments puisés uniquement dans le patronage* des jeunes gens.

LEDEGHEM

UNE SCENE SANGLANTE. — Dans la soirée de dimanche, vers 11 heures et demie, une scène sanglante s'est déroulée au hameau de Saint-Pierre, à Ledeghem. Un ouvrier agricole, M. Constant Pattyn, demeurant au hameau de Slyps, sortait de l'estaminet « Au Chien Bleu », tenu par M. Léonard Soen. Il avait à peine fait quelques pas sur la route, qu'il était rejoint par le neveu du cabaretier, Pierre Demuyser, domestique de ferme, qui se rua sur lui et le frappa à l'aide d'un couteau. M. Pattyn fut blessé au visage, au cou et dans le dos. M. le docteur Deryeker a donné des soins au blessé, dont l'état ne semble pas grave. Demuyser est expulsé du territoire français.

BELLEGHEM

VOL DE LAPINS. — Dans la nuit de lundi à mardi, après avoir escaladé la clôture de la ferme de M. René Eggermont, cultivateur au hameau de Kateberg, des malfaiteurs se sont introduits dans une dépendance de l'ouvrier Devos. Ils ont enlevé 15 lapins d'une valeur de 40 fr. C'est mardi matin que M. Devos a constaté le vol. Une enquête est ouverte.

DOTTIGNIES

PENSION. — Par arrêté royal publié au « Moniteur » de mardi, une pension de 855 frs est accordée à M. G. Tiberghien, ancien vicaire à Dottignies.

POTTES

VOL DE POIRES. — Une arrestation. — Il y a quelque temps, divers vols de poires furent commis à Pottes. La gendarmerie de Celles avait procédé à une première arrestation. Mardi, elle a arrêté Louis Pollet, originaire d'Escanaffles, ce dernier âgé de 20 ans, est entré en aveux. Il a été dirigé sur la prison de Tournai.

TEMPLEUVE

BENEDICTION DU CIMETIERE. — Dimanche après les vêpres, M. le doyen de Templeuve, assisté de MM. les vicaires et entouré du Conseil communal, a béni le nouveau cimetière. Une grande partie de la population assistait à cette touchante cérémonie et l'allocution de M. le doyen a fait une vive impression sur tous.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE. — Dimanche, vers 6 heures du soir, M. Marqu[illegible]te, boulanger à Tournai, après avoir passé la journée à Templeuve, s'en retournait en voiture avec sa famille. Arrivé un peu au-dessus du château de M. *Ducellier, il fut tamponné par* une automobile. Heureusement, il n'y a eu aucun accident de personne, mais les deux voitures *sont hors d'usage.*

SAINT-LÉGER

ARRESTATION D'UN ALLEMAND, VOLEUR DE BICYCLETTE. — Un ouvrier d'usine, M. René Meynck, avait laissé, lundi soir, à la porte de l'estaminet Verghotte, à la Place son vélo. Lorsqu'il sortit, quelques instants plus tard, sa bécane n'y était plus. M. Meynck se rendit sur la route d'Estaimpuis, où il rencontra son frère, qu'il mit au courant du vol dont il [illegible] l'objet. Tous deux se rendirent vers Leers (France), dans des directions différentes. M. Meynck, qui suivait la rive du canal, vers Estaimpuis, se trouve tout à coup face à face avec un individu qui tenait un vélo à la main et qu'il reconnut comme étant précisément le vélo de son frère.

Interpellé, cet homme déclara d'abord que le vélo lui appartenait, mais profitant du passage d'autres cyclistes et leur ayant exposé le cas, M. Meynck empêcha le quidam de partir et la gendarmerie de Leers-Nord, qui, entre temps, avait été prévenue, arriva bientôt, accompagnée de René Meynck, qui reconnut aussitôt son vélo, sur lequel se trouvaient encore des objets lui appartenant.

Enfin confondu, le malfaiteur fut fouillé et trouvé porteur d'un couteau-poignard. C'est un Allemand, âgé de 25 ans, Arthur Schreiber, né à Dresde (Saxe) ; il a été dirigé sur la prison de Tournai.

Vermicelles Lucullus

Rivoire & Carret

La Vie Sportive

Hippisme

LES COURSES A MAISONS-LAFFITTE

du mardi 5 novembre 1912

Paris, 5 novembre (par dépêche). — Voici les résultats des courses qui ont eu lieu à Maisons-Laffitte :

Prix de l'Hautie. — 1. Etretat (Bellhouse), pes. 33.50, pl. 15.50, pel. 22.00, pl. 7.50 ; 2. Hamadryas (G. Bartholomew), pes. 32.50, pel. 19.00 ; 3. Ioni (J. Reiff), pes. 26.50, pel. 20.00. — Non placés : Persévérance, Venezia, Nick-Carter, Covenant, Bois-Roset, Corbeau, Liebig II, Poligny, Trincomaly, Manon VIII, Esbroufe II, Sunshade, File Partout.

Prix de Neuvillette. — 1. Fourvières (O'Neill), pes. 19.00, pl. 11.00, pel. 9.50, pl. 5.50 ; 2. Calvados III (J. Reiff), pes. 13.50, pel. 7.00. — Non placés : Saperlipopette, Huelva II, Bozkarlo, Lesirdar.

Prix d'Herblay. — 1. Rivoli III (Barbe), pes. 391.00, pl. 107.00, pel. 352.50, pl. 79.00 ; 2. Magic Lantern (F. Lane), pes. 113.00, pel. 68.00 ; 3. Albergeor (Stern), pes. 19.00, pel. 9.50. — Non placés : Usurier, Anisette III, Herzégovine II, Nysa, Buckwheat, Canezou, Alexis, Fruit Confit, Dangeau, Libertine III, Le Sylphe, Handicraft, In Salah II.

Prix Maximum. — Ecurie Courgaud, gagn. pes. 44.00, pel. 24.00 ; 1. Yerres (J. Reiff), pes. 18.00, pel. 9.00 ; 2. Galafron (Ch. Childs), pes. 18.50, pel. 7.50 ; 3. Philippe II (J. Childs), pes. 24.00, pel. 8.50. — Non placés : Lynx Eyed, Bourdelas, Agenda, Adieu, Bise.

Prix Nuage. — 1. Varoumi (Stern), pes. 21.50, pl. 13.50, pel. 10.50, pl. 7.00 ; 2. Prude (J. Reiff), pes. 18.50, pel. 8.50. — Non placés : Ruyter, Cantor Bury, Miss Raffles, Moonshine.

Prix de Joyenval. — 1. Oxo (Marsh), pes. 48.00, pl. 16.50, pel. 24.50, pl. 8.00 ; 2. Médaillon (O'Neill), pes. 20.00, pel. 8.00 ; 3. Rondorléans (J. Childs), pes. 20.50, pel. 10.00. — Non placés : Lokhartia, Uriel, Montifray, La Moukère, Finster Munz, Ouset, Pampa, Gomel, Harriet.

LES COURSES A BOITSFORT

du mardi 5 novembre

Voici les résultats des courses organisées par la Société de Sport de Belgique, le mardi 5 novembre, à 1 h. 30 :

Prix de Tourneppe (1.200 fr., 1.500 m.) : 1. Grossbar à M. Ruwer ; 2. Spruce ; 3. Lyndin. — Non placés : Saxon Queen, Mirobolante, D'Aragon, Iddle Lad. — Pari mutuel : pesage, 15.00, 7.10 et 6.70; pelouse, 11.20, 8.00 et 8.00.

Prix de l'Argenteuil (2.000 fr., 2.400 mètres). — 1. Belle de Réthy, au baron E. Crombrugghe ; 2. Colmar ; 3. Floreat. — Non placés : Base Méta, Stoep, Marthe, Archimède. — Pari mutuel : pesage, 229.40, 47.00, 12.70 et 21.10 ; pelouse, 81.00, 5.50, 17.90 et 22.50.

Prix des Apprentis (1.500 fr., 2.000 m.) : 1. Kaama, au vicomte d'Hendecourt ; 2. Lannes ; 3. Parjure. — Non placés : Promethus, Montereau II, Tesson, Mefrant, Lady Edith. — Pari mutuel : pesage, 32.00, 11.00, 18.10 et 27.50 ; pelouse, 42.40, 15.30, 17.50 et 22.00.

Prix de Wandelle (2.000 fr., 2.500 mètres). — 1. Bidet, au chevalier Vanden Branden ; 2. Herzégovine ; 3. Héritière. — Non placés : Isandhlwana, Brise, Eperdue, Barbara. — Pari mutuel : pesage, 27.80, 10.40, 14.20 et 9.40 ; pelouse, 35.50, 11.60, 12.40 et 8.70.

Prix de l'Yssche (1.200 fr., 1.900 m.) : 1. Bruyère, à M. Mathieu ; 2. Gordon Brook ; 3. Ahrimna. — Non placés : Santos Dumon, Lawking, Luna. — Pari mutuel : pesage, 24.80, 10.50, 9.20 et 13.80 ; pelouse, 61.50, 36.00, 9.40 et 20.50.

Prix Earl (objets d'art, 3.300 mètres). — 1. Peg the Rake, au comte du Monceau ; 2. Blackand White ; 3. Anisette. — Non placés : Miss Quaker, Black Crow, Kiltinan, Caramel. — Pari mutuel : pesage, 15.50, 13.70 et 16.00 ; pelouse, 12.50, 12.60 et 16.70.

Aérostation

CLUB AEROSTATIQUE TOURQUENNOIS. — Jeudi 7 novembre, à huit heures du soir, assemblée mensuelle. Décision à prendre pour le banquet. Compte-rendu de la Commission pour l'inauguration de la nouvelle salle. La Commission compte sur tous les sociétaires indistinctement. Présence indispensable.

Préparation militaire

WATTRELOS. — A la « Gauloise ». — Le cours de préparation militaire est commencé depuis hier. Les jeunes gens qui désirent se préparer aux épreuves du brevet d'aptitude militaire qui donne tant d'avantages, doivent donc se hâter, car aucun nouvel élève ne sera admis après le 15 courant.

Football-Association

RACING-CLUB DE ROUBAIX CONTRE STADE ROUBAISIEN

Dimanche prochain se jouera au Parc des Sports un des matches les plus importants du championnat et *certainement le plus intéressant de la journée*. Le « Derby » local toujours suivi par un nombreux public constitue véritablement pour les Roubaisiens le « great event » des championnats.

Etant données la valeur des Stadistes qui, tous les ans progressent et deviennent de plus en plus dangereux pour les favoris, et la forme actuelle du Racing, il est certain que nous assisterons dimanche *à une partie des plus disputées.*

Le match commencera à deux heures un quart et sera arbitré par M. Van de Wegaete, président de l'Académie des arbitres.

Cyclisme

CLUB CYCLISTE DE CROIX (Café du Progrès, place de la République). — C'est aujourd'hui mercredi 6 novembre, à 8 h. 1/2 du soir, que le Club Cycliste fera sa première réunion générale. Tous les cyclistes ayant fait parvenir leur adhésion, sont priés d'être présents à l'heure indiquée. Questions *très importantes* à l'ordre du jour.

FANFARE CYCLISTE DU NORD-TOURISTE (Roubaix). — Aujourd'hui mercredi, répétition à 8 heures pour les trompettes. A 8 h. 1/2, répétition générale. Communications importantes.

Natation

UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE. — Le championnat annuel de natation de l'U.S.T. commencera jeudi prochain 7 courant. L'épreuve inscrite au programme est le 50 mètres nage libre. Ce championnat auquel sera affecté de nombreux prix promet d'être très intéressant, étant donné les épreuves et les nageurs inscrits. Les premiers départs seront donnés à 7 heures précises.

Jeu de Boules

WATTRELOS. — L'honneur aux « Tisseurs de Wattrelos ». — Dimanche dernier a eu lieu un grand combat de boule, les « Tisseurs de chez Vanoutryve » contre les « Indomptables de la place Nadaud », à Roubaix. Les « Tisseurs » dont le siège est établi chez M. Vanmenen, messager à Beaulieu, s'étaient donné rendez-vous à la Place où une réception officielle avait été offerte aux adversaires. De là ils se sont rendus en corps, tambours, clairons, cavaliers en *tête*, au *siège de la société*. Sur tout le parcours une foule nombreuse stationnait. L'honneur est resté au vainqueur « Les Tisseurs de Wattrelos ».

Colombophilie

ROUBAIX. — Dans sa réunion de mardi soir, le Cercle « Union » établi au « Café Pandore », a décidé les concours suivants pour 1913 :

Chantilly, 4 mai ; Chartres, 18 mai ; Châteaudun, 1er juin ; Tours, 15 juin ; Chartres, 29 juin ; Orléans, 14 juillet ; Blois, 20 juillet ; Dax, 27 juillet ; Chantilly, *3 août Rambouillet, 10 août ; Chartres, 24 août.*

La réunion a également décidé une exposition exclusivement réservée pour les membres du Cercle, le dimanche 24 novembre.

C'est samedi *à 8 heures qu'aura lieu* le banquet annuel ; les sociétaires qui n'auraient pas donné leur adhésion sont priés de la faire parvenir pour aujourd'hui mercredi au local.

—— **La société colombophile « La Concorde »** informe ses sociétaires que le banquet aura lieu le dimanche 15 décembre (cotisation : 3 fr. 50) et l'exposition le dimanche 22 décembre. Des primes en *argent seront tirées* au sort entre les sociétaires-exposants.

Combats de Coqs

ROUBAIX. — La partie de *coqs* qui a été jouée dimanche soir, chez M. L. Sailly, « Café du Grand-Parc », rue du Vieil-Abreuvoir, avait attiré un grand nombre d'amateurs. Il s'agissait d'un 4 de 7 pour 500 fr. M. Paul Masurel fils contre les Amis de la Gare de Lannoy. Des *sujets choisis* ont été mis au parc. M. P. Masurel a gagné les 1re, 2e, 3e, 5e et 7e paires, perdu la 4e paire. La 6e paire a été nulle.

—— Voici les résultats de la partie qui a été jouée chez M. A. Boutchout, cabaretier, rue de Mouvaux, 90, contre les Briquetiers d'Estaimbourg. Il s'agissait d'un 2 de 3 pour 50 fr. La société de M. Boutchout a gagné les 1re et 3e paires, perdu la 2e paire. Ce match avait réuni un nombre considérable d'amateurs.

—— L'ouverture du magnifique parc Delcourt, aura lieu le mercredi 6 novembre, à 5 heures. La partie sera en 4 de 7 pour 500 fr., contre M. Six et les Alliés d'Hooglede. 39065

CROIX. — Chez Gourloö le 10 Novembre 2 de 3 pour 50 francs, contre la Placette aux Oignons, du Breucq. Au parc à 6 h. précises. 39809

Bulletin Commercial

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours de clôture du 5 Novembre 1912

BLÉS

	Clôtur. précéd.	Clotur. jour.
Courant	27 15 P	28 05 P
Prochain	27 40 P	27 50 P
J.-F.	27 23	27 35 P
4 pr.	27 25	27 30 P
4 de mars	27 25 P	27 20 P

Tend. ap. cote : Sout.

FARINES

Courant	36 35 P	37 45 P
Prochain	36 30 P	36 75 P
J.-F.	35 75 A	36 15 P
4 pr.	33 80	36 20 P
4 de mars	35 75	35 75 A

Tend. ap. cote : Sout.

SUCRES

Courant	30 .. V	30 12 P
Prochain	30 25 V	30 37 P
4 premiers	30 87 P	31 12 V
4 de mars	31 25 A	31 37 A
Roux	26 25	26 25
Raffinés	65 ..	65 ..

Tend. ap. cote : Sout.

SEIGLES

Courant	21 30	21 30
Prochain	21 30	21 30
J.-F.	21 25	21 25
4 pr.	21 25	21 25
4 de mars	21 25	21 25

Tend. ap. cote : Calme

HUILES DE LIN

	Clôtur. précéd.	Clôtur. jour.
Courant	66 50	66 75 P
Prochain	65 50	66 .. P
4 de nov.	65 .. P	.. ..
J.-F.	64 50	65 50
4 premiers	64 25 P	65 .. P
4 de mars	64 50	65 .. P
4 de mai	64 50	64 .. P

Tend. ap. cote : Sout.

HUILES DE COLZA

Courant	71 25 P	71 50
Prochain	71 50	71 50
4 de nov.	71 50	71 50
J.-F.	71 50	71 50
4 premiers	70 ..	70 50
4 de mars	70 ..	68 50

Tend. ap. cote : Sout.

AVOINES

Courant	22 85 V	23 05 P
Prochain	22 70	22 80 P
J.-F.	22 .. V	22 05 V
4 pr.	21 80	21 90 P
4 de mars	21 70 A	22 .. P

Tend. ap. cote : Sout.

ALCOOLS

Courant	46 75	47 50 P
Prochain	46 50 P	47 25 P
4 premiers	46 75 P	47 50
4 de mai	47 75 P	48 75

Tend. ap. cote : Sout.

Service spécial. Cours transmis par MM. G. Heyndrickx et J. Meurillon, 42, rue du Louvre, Paris et 48, rue Nationale, Lille

MARCHÉS DIVERS

BERGUES. — Beurre, le kilo moyen, 3.30 ; beurre, le kilo prix extrêmes, de 3.07 à 3.40 ; œufs, le 100, *18.00 ; beurre le kilo pièce, 3.20.*

Marché aux bestiaux. — Prix moyen (halle). — 47 bœufs ou vaches, *1.90.* — Veaux, *2.40*; moutons, 2.30 ; 128 porcs, 2.10.

ANVERS, 5 novembre. — **Cafés** (Cote officielle). — Santos, par 50 kilos, entrepôt : nov., déc., janv., fév., mars, avril, mai, juin, juillet, août, 85.50 ; septembre et octobre, 85.25. — Vente : 10.000 sacs. — Calme.

Céréales. — Le marché est calme pour toutes les céréales. Seigles, inactifs. Orges, calmes. Avoines, faibles. Maïs, calmes.

Houblons. — On cote, par 50 kilos : Alost, nov.-déc., 95 à 97.50 ; janv.-fév., 97.50 ; Poperinghe ville, nov.-déc., 90 à 92.50 ; janv.-fév., 92.50. — Soutenu.

Pétrole raffiné. — On cote : disponible blanc, 23.50 ; novembre, 23.50 ; décembre, 23.75 ; trois de janvier, 24.00 par 100 kil. — Ferme.

Saindoux. — On cote Wilcox, en francs, par 100 kilog. : novembre, 139.00 ; décembre, 137.00 ; janvier, 135.50 ; février, 133.50 ; mars, 131.50 ; avril, 131.50. — *Tiersons, 142.50 ; Freskins, 142.00 ; Cuvettes, 146.00* ; Seaux, 147.00. — Disponible, 141.50. — Soutenu.

Suifs. — Par 100 kilos. — On cote le suif de Int. mang., 115 à 119.00 ; ville industr., 76 à 81.00 ; *bœufs d'Australie, 81 à 89.00 ; bœufs de la Plata,* 84 à 90.00 ; moutons de la Plata, 88 à 91.00 ; id. d'Australie, 88 à 92.00 ; id. intér. mang., 115 à 119.00. — Soutenu.

Tourteaux de lin. — *On cote disponible :* Amérique, 21 3/4 ; décembre, 21 1/8 ; 4 premiers, 20 3/4. — Ferme.

ANDERLECHT, 5 novembre. — **Marché aux porcs.** — Nombre de têtes en vente, 3.117. — Prix par kilo, 1.07 à 1.23.

BRUXELLES, 5 novembre. — **Marché aux porcs.** — Nombre de têtes en vente, 309. — Prix par kilo, 1.15 à 1.25.

ROULERS, 5 novembre. — Froment blanc, 20 à 20.50 ; id. roux, 19 à 19.50 ; seigle, 18 à 18.50 ; avoine, 21 à 22.00 ; féverole, 22.50 à 23.00 ; pommes de terre, 5 à 6.50 ; beurre, le kil., 3 à 3.10 ; œufs, les 25, 4.10 à 4.40 ; huile de colza, 69.00 ; huile de lin, 66.00 ; chicorée cossettes, vieilles, 14 à 15.50 ; id. jaunes, 15 à 15.50.

DELLES, 5 novembre. — Beurre, le kilo, 2.90 à 3.10 ; œufs, les 26, 3.80 à 4.00 ; oignons, 0.20 le kilo ; pommes de terre, 5 fr. les 100 kil. ; porcelets, 32 fr. à 48 fr. pièce.

CONDITIONNEMENTS

MOUVEMENT JOURNALIER DES CONDITIONNEMENTS

du 4 Novembre 1912

Roubaix

Laines peignées	114.346 kilos
Laines filées	25.747 »
Blousses et laines diverses	9.272 »
Cotons, jutes, etc.	11.493 »
Soies	857 »
Total	161.385 kilos

Tourcoing

Laines peignées	76.897 kilos
Laines filées	22.807 »
Blousses	51.605 »
Cotons	20.339 »
Soies	.. »
Total	171.648 kilos

Triage, Peignage et Filature de Laine

UN TRAITE PRATIQUE

Le retard apporté dans la livraison du traité de filature de Paul Lamoitier, est motivé par le succès de la souscription. Les souscripteurs reçoivent dès maintenant le volume dans l'ordre de leur date de souscription.

Devant le succès obtenu par cet ouvrage, l'auteur a décidé de proroger la limite de la souscription au prix de 15 francs, jusqu'au *15 novembre* ***dernier délai.***

On souscrit dans nos bureaux, 71, Grande-Rue, Roubaix, et 33, rue Carnot, Tg. 39344

A L'OCCASION DES FETES, les librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix, et 33, rue Carnot, Tourcoing, mettent en vente un grand choix de Serviettes pour Ecoliers, Porte-Plumes réservoirs et de Stylographes. Jolies boîtes de papier à *lettre et Pochettes garnies de Cartes feuilles* et Enveloppes. 25938

Etats-Civils

Cantons de Roubaix

ROUBAIX. — Déclarations de naissances du mardi 5 novembre. — Rosine Crépieux, boulevard de Beaurepaire, 189 — Solange et André Vaissier, rue Blanchemaille, cour Parent, 7. — Fernande Dedecker, rue de France, cour Gosman, 1. — Marianne Mierenfeld, rue de Tourcoing, 161. — Léontine Watteau, boulevard de Reims, 52. — Georges Lambrecq, rue Notre-Dame, 59. — René Stien, rue des Fossés, impasse Ingouville, 64.

Déclarations de décès. — Emile Dupire, 70 ans, ourdisseur, rue Bourgelat, 21. — Henri Menbel, 67 ans, fileur, rue Daubenton, 124. — Albert Harinckouke, 25 ans, soldat au 2e régiment d'infanterie coloniale, avenue Julien Lagache. — Marcel Despée, 1 mois, avenue Julien Lagache.

WATTRELOS. — Déclaration de naissance du 4 novembre. — Michelle Beausire, rue de la Bouillerie, 48.

Déclaration de naissance du 5 novembre. — Marie-Thérèse Durieux, rue Vauban, 43. — Jean Leblon, rue Couteau, 50.

Canton de Lannoy

LYS. — Déclarations de naissances du 5 novembre. — Marthe Potelle, rue *du Vert-Pré*. — Denise Lecomte, rue de Toufflers.

Décès. — Rosalie Delbrouck, 69 ans, sans profession, rue du Vert-Pré. — Théodorine Hespel, 59 ans, ménagère, rue de Lannoy. — *J.-B. Dattignies, 72 ans*, rue de Strasbourg.

SAILLY. — Déclaration de naissance du 5 novembre. — Venerande Fiquet.

Publication de mariage. — Casimir Dassonville, *appréteur à Sailly*, et Zélia Charlet, journalière à Toufflers.

Décès. — Adelaïde Decraener, 56 ans.

Cantons de Tourcoing

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 4 novembre. — Louis Vercambre, rue des Roses, 4. — Emile Vermeulen, rue Nationale, 122. — *Andréa Hannotte*, rue Nationale, 122.

Mariage. — Georges Vandebunderu, fileur, et Juliette Desurmont, *sans profession.*

Décès. — Henri Demeere, 25 ans, Pont de Neuville, 14. — Léonie Maes, 56 ans, rue de Rennes, 7. — J.-B. Roussel, 68 ans, rue du Caire, 8. — Clara Leclercq, 66 ans, rue duBrun-Pain, 295. — Léopold Denry, 70 ans, rue Nationale, 122. — Angèle Desmettre, 63 ans, rue d'Havré, 3. — Mort-né, 1.

Naissances du 5 novembre. — René Guermonprez, rue du Tilleul, 24. — Pierre Vesse, rue du Haze, 13. — Adrienne Pollet, rue de Gand, 27. — Achille Duthoit, rue de l'Omnibus, 19.

Déclarations de décès du 5 novembre. — Amélie Odoux, 78 ans, rue Sainte-Barbe, 24. — Charles Bouckuyt, 42 ans, rue Saint-Blaise, 26. — Henri Duquesne, 5 mois, rue d'Anor, 4. — Gustave Prévost, 47 ans, rue Molière, 2. — Félix Adyns, 26 ans, rue de Madrid, 30. — Mort-nés, 3.

MOUVAUX. — Déclarations de naissances du 5 novembre. — Robert Desurmont, rue Gambetta, 79. — Marie Bouten, rue Négrier.

HALLUIN. — Déclaration de décès du 5 novembre. — Henri Serruys, 48 ans, domestique, à la Gare.

BONDUES. — Publication de mariage du 5 novembre. — Firmin Leclercq, menuisier à Linselles, et Marthe Mulliez, piqûrière.

Décès. — Théry, mort-né, au Jambon.

LINSELLES. — Publication de mariage du 5 novembre. — Firmin Leclercq, menuisier, et Marthe Mulliez, piqûrière, à Bondues.

Décès. — J.-B. Cornard, 51 ans, maraîcher à la Viscourt.

BELGIQUE

Flandre Occidentale

COURTRAI. — Déclarations de naissances du 5 novembre. — Georges Adins, rue de Sweveghem. — Marie Christiaens, ham. Marionnettes. — Rachel Stichelbaut, rue Pycke. — *Robert Luytte*, rue du Berger.

Mariages. — Arthur Ghiesmans, 21 ans, ouvrier menuisier, rue de Bruges, et Julienne Vandenbroucke, 22 ans, *ménagère, rue de Menin.* — *Henri* Deworm, 31 ans, marchand de crème glacée, rue de la Prévôté, et Marie Drochmans, 23 ans, ouvrière de fabrique, même rue. — Polydore Courte, 20 ans, employé, chaussée d'Aelbeke, et Marthe Kerckaert, 21 ans, sans profession, rue du Progrès.

MOUSCRON. — Déclarations de naissances du 5 novembre. — Jeanne Debrabander, rue du Christ, 80. — Lydie Parrent, rue de la Filature, 19.

Décès. — Juliette Deloof, 45 ans, rue des Tisserand, 40.

DOTTIGNIES. — Décès. — Arthur Nottebaert, 9 jours, hameau du Trieu.

L'un des Gérants : **Alfred MESSIAEN.**

Imprimerie du Journal de Roubaix, 71, Grande-Rue.

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING, Type unique / **ANVERS, Type 5**

Précéd.	Cote de Roubaix	Tours 4 h. 15	Clôture Acheteurs	Clôture Vendeurs	Anvers Précéd.	Ce Jour 11 h. 3/4	Ce Jour Clôture
92:	....	....	5 975	6 ...	5 70	5 70	5 70 V
925	5 95	5 975	5 95	5 975	5 70	5 725	5 725 V
925	5 925	5 95	5 95	5 975	5 725	5 725	5 725 A
925	....	....	5 925	5 95	5 725	5 725	5 725 A
875	....	5 925	5 925	5 95	5 75	5 75	5 75 A
90	....	....	5 90	5 925	5 75	5 75	5 75 A
90	....	....	5 90	5 925	5 75	5 75	5 75 A
...	....	5 90	5 90	5 925	5 75	5 75	5 75 A
...	....	5 90	5 90	5 925	5 75	5 75	5 75 A
875	....	....	5 875	5 90	5 75	5 75	5 75 A
...	....	....	5 875	5 90	5 75	5 75	5 75 A
...	....	....	5 875	5 90	5 725	5 725	3 725 A
Total de la journée 115.000 kilos					Calme	Sout.	Sout
Stock Roubaix-Tourcoing 815.000 k					145.000	075.000	

Affaires enregistrées à la corbeille

Roubaix. — Total	20.000 kil.
Tourcoing. — Total	95.000 »
Ensemble	115.000 kil

LE HAVRE — NEW-YORK

MOIS	Laines Mérinos Type B.A. 36 % 1re Cie Précéd.	Ce Jour Cote de 10 h.	Ce Jour Cote de 4 h.	Cotons Middling Américain Précéd.	Ce Jour Cote de 10 h.	Ce Jour Cote de 4 h.	Cafés Santos Good average Précéd.	Ce Jour Cote de 10 h.	Ce Jour Cote de 4 h.	New-York Cafés Précéd.	Hier
Novembre 1912	177 ..	177 ..	177 ..	79 25	79 50	78 87	88 ..	87 50	87 75	.. ..	14 08
Décembre	177 ..	177 ..	177 ..	78 25	78 75	78 12	88 ..	87 50	87 75	14 02	14 00
Janvier 1913	177	177 ..	177 ..	77 75	78 37	77 87	87 75	87 25	87	13 93	13 90
Février	180	180	180 ..	77 75	78 37	77 87	87 50	87	86 75	13 8[illegible]	13 8[illegible]
Mars	180	180	180 ..	77 75	78 12	77 62	86 75	86 [illegible]	86	14 15	14 12
Avril	180	180	180	77 75	78 12	77 62	86 75	86 [illegible]	86	14 18	14 17
Mai	180	180	180 ..	77 62	77 75	77 65	86 75	86 25	86	14 22	14 21
Juin	180	180	180 ..	77 37	77 50	77 ..	86 75	86 25	86	14 23	14 21
Juillet	180	180	180 .	77 37	77 62	77 ..	86 75	86 25	86	14 25	14 22
Août	180 ..	180 ..	180 ..	77 12	77 37	76 75	86 75	85 25	86	14 26	14 24
Septembre	180 ..	180 ..	180	76 62	76 50	75 87	86 75	86 25	86	14 26	14 26
Octobre	....	....	....	76 50	75 87	75 25	....	86 25		14 26	14 26
Tendance	Calme	Sout.	Calme	Sout.	Calme	Sout.	Calme	Sout	Calme		
Transactions	00	000	000	19100	1500	12600	18000	4000	12.000		

LIVERPOOL

COTONS

Epoques	Précéd.	Ce jour cote de 4 h.
Courant	6 50 1/2	6 47 1/2
Novembre/Décembre	6 39 ./.	6 35 ./.
Décembre/Janvier	6 38 1/2	6 34 1/2
Janvier/Février	6 38 1/2	6 34 1/2
Février/Mars	6 39 ./.	6 35 ./.
Mars/Avril	6 39 ./.	6 35 ./.
Avril/Mai	6 39 1/2	6 35 1/2
Mai/Juin	6 40	6 36 ./.
Juin/Juillet	6 39 1/2	6 35 1/2
Juillet/Août	6 38 ./.	6 34 ./.
Août/Septembre	6 29 ./.	6 25 ./.
Septembre/Octobre	.. ./.	.. ./.
Tendance		
Transactions		

Avis de la Journée

LE HAVRE, à midi — Laines inch. — Cotons B. 0.375 à 0,125 — Cafés B. 0,25

SEYNAEVE ET Cie, TOURCOING.

COTONS — NEW-YORK

	Précéd.	1er Avis	2e Avis
Octobre	11.52		
Décemb.	11.59		
Janvier	11.78		
Mars	11.82		
Mai	11.87		

Recette probable 00 000 balles

CAFÉS

Avis de Liverpool

1er H. 3 à 4 — 2e B. 1 à 2 — 3e B. 2 à 3 — 4e B. 2 à 3

LUNDI, 4 NOVEMBRE 1912

Feuilleton du JOURNAL DE ROUBAIX *du mercredi 6 novembre 1912*

N° 12

Le Testament du Fou

Par PAUL DE GARROS

Ils avaient été prévenus par le juge de paix, qui s'était présenté, la veille des obsèques, au domicile du défunt pour apposer les scellés.

Par qui le juge de paix avait-il été averti du décès de Charmeroy et invité à apposer les scellés? Mystère... Le magistrat n'avait pas jugé à propos de s'expliquer sur ce point. Il avait simplement décliné sa qualité, prouvé son identité et accompli sa mission, non sans soulever de vives protestations de la part de Justin qui l'avait *suivi partout, en gémissant* et en répétant qu'il ne pouvait pas croire à la mort de son maître.

Ayant enfin *terminé ses opérations*, le juge de paix, sur le point de se retirer, avait fait cette recommandation :

— *Je vous nomme gardien des scellés*, que je viens d'apposer sur les meubles de M. Charmeroy, et je vous rappelle que la loi punit sévèrement le bris des scellés. *Je vous invite* donc à veiller scrupuleusement sur ceux-ci et à les respecter vous-même.

Et comme Justin proclamait la pureté de ses intentions, tout en marmottant que cette formalité était inutile, puisque *rien* ne prouvait que M. Charmeroy était mort, le magistrat avait ajouté :

— Eh bien, si vous doutez encore, vous n'avez qu'à vous rendre demain, à neuf heures du matin, à la maison de santé du docteur Gallais, rue Ribéra. Il paraît qu'on enterre M. Charmeroy à cette heure-là.

Voilà comment Justin avait suivi le soi-disant convoi de son maître, à la grande stupéfaction du docteur Gallais qui ne savait d'où sortait cet intrus, à la grande confusion des deux cousins que la présence du vieux domestique gênait énormément.

VIII

En sortant de chez M. Hauteberge, Jean de *Félizanne, ainsi qu'il l'avait promis, s'était* tout de suite rendu chez un vieil ami de sa famille, le docteur Duperron, afin de lui demander *conseil sur la meilleure* manière de s'y prendre pour délivrer Roland Charmeroy.

Le docteur Duperron était un esprit très fin. La science médicale s'alliait chez lui à une grande rectitude de jugement, à un sens philosophique fort avisé.

Très heureux de voir son ami Jean qu'il connaissait depuis sa naissance, il lui fit comme toujours le plus cordial accueil. Puis, sentant que le jeune homme était pressé de lui faire une grave communication, il le laissa exposer tranquillement son affaire.

Après avoir rappelé la mystérieuse disparition de Roland Charmeroy, que le médecin avait connue, comme tout le monde, huit jours auparavant, par les journaux, Félizanne raconta qu'*il avait appris, le matin même, au* Parquet, que Roland était enfermé comme fou dans une maison de santé. Et il ajouta que cette prétendue folie étant inadmissible, invraisemblable, il voulait intervenir immédiatement, pour faire mettre Charmeroy en liberté.

— C'est ici, mon bon ami, conclut-il, que j'ai besoin de vos conseils, car je suis en pareille matière fort inexpérimenté, tandis que vous qui avez étudié d'une façon spéciale la question des aliénés, les lois et règlements d'administration qui régissent cette question, vous savez certainement fort bien quelle est la *meilleure* marche à suivre pour arracher à ses geôliers un être parfaitement équilibré qui a été interné contre tout droit.

— Doucement, doucement, mon cher enfant, murmura le docteur Duperron, ne nous *emballons pas et... commençons par le commencement*. Etes-vous bien sûr d'abord que votre ami Roland Charmeroy, très surmené *par sa campagne électorale, n'a pas éprouvé* un peu de fatigue cérébrale, susceptible d'amener des troubles sérieux?

— Absolument sûr, Roland est taillé en hercule, a une santé de fer. Sa campagne électorale, très dure en effet, brisait ses muscles mais n'affaiblissait aucunement son cerveau. Trois ou quatre jours avant qu'il disparût si *mystérieusement, j'avais passé deux heures* avec lui, il était parfaitement calme, raisonnait admirablement, était, en un mot, en possession de toutes ses facultés.

— Alors, vous supposez que, si M. Charmeroy a été enfermé dans la maison de santé du docteur Gallais, c'est qu'il a été victime d'un coup de force, que deux médecins complaisants ont ensuite *légitimé*, ou même d'un coup de force qu'aucune apparence de légalité n'a couvert?

— *J'en suis convaincu.*

— Ce serait bien extraordinaire. Je ne pense pas que le docteur Gallais, qui est un spécialiste de l'aliénation, qui connaît admirablement la loi et les règlements d'*administration* régissant la matière, se soit mis dans un cas aussi grave.

— *J'avoue* que *l'attitude de ce docteur Gallais* me semble tout à fait louche.

— Ne disiez-vous pas, cependant, tout à l'heure, que la *Préfecture* de police avait été avisée et qu'un médecin inspecteur était allé examiner votre ami?

— *Oui, il paraît* que c'est un cousin de Charmeroy, Clément Lamarlière, qui a prévenu la Préfecture. Mais je répète ce qu'on *m'a dit* au Parquet, sans savoir exactement comment les choses se sont passées.

« *J'ai pris*, d'ailleurs, le nom et l'adresse de ce médecin inspecteur pour aller lui demander des explications... *Tiens, j'ai perdu* la carte sur laquelle j'avais écrit le renseignement... Bah ! je trouverai l'adresse dans le Bottin, je me rappelle le nom, c'est le docteur Lepetit.

— Je le connais un peu, c'est un homme sérieux. *Je doute fort, au surplus, que vous* parveniez à le faire bavarder sur les résultats de sa visite rue Ribéra : *il est lié par le secret* professionnel, d'autant plus que vous n'êtes même pas un parent de Charmeroy.

« Mais les résultats de son enquête sont, malheureusement, bien faciles à deviner : la conclusion de son rapport nous les indique. Si le docteur Lepetit n'a pas déclaré que M. Charmeroy pouvait être remis en liberté, c'est... c'est que son examen a confirmé le diagnostic du docteur Gallais.

Félizanne baissa la tête d'un air consterné. *Puis, soudain, se redressant avec un mouvement de révolte :*

— Non, s'écria-t-il, c'est impossible, inad*missible, Roland n'est pas fou et... et je ferai* tout au monde pour le délivrer.

— Soyez prudent, mon cher enfant.

— *Vous ne voulez pas me donner un conseil, m'aider?...*

— Je suis assez embarrassé. Evidemment, nous ne sommes pas infaillibles, *tous les médecins* peuvent se tromper. Mais, jusqu'à preuve du contraire, il me semble que l'internement de votre ami a été opéré dans les formes légales et avec toutes les garanties médicales nécessaires.

— C'est impossible, Roland n'est pas fou, ne peut pas être fou, répéta *Félizanne*. D'ailleurs, ce docteur Gallais est capable de tout. Pour un peu d'or on lui ferait faire n'importe quoi. *Je parierais qu'il y a entente entre lui* et les deux cousins de Charmeroy : ils se sont ligués tous les trois pour coffrer mon ami et s'emparer de sa fortune.

— Votre imagination vous entraîne peut-être un peu loin, mon cher ami, murmura le docteur Duperron. On voit ces histoires-là dans les romans, très rarement dans la réalité...

« Quoi qu'il en soit, si vous avez des motifs sérieux de vous défier du docteur Gallais, si vous croyez que celui-ci, par ses artifices, a pu induire en erreur le médecin de la Préfecture, vous n'avez qu'un seul moyen légal de faire réformer leur décision, c'est d'engager contre eux une action judiciaire ; et je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que ce procédé aura comme résultat de faire connaître à tout Paris que M. Charmeroy est enfermé dans une maison de santé, alors que le public l'ignore encore.

— S'il est enfermé à tort, ce n'est pas *désobligeant pour lui que tout le monde le* sache, et le plaisir qu'il aura à quitter sa prison l'indemnisera largement du petit ennui *qu'il pourra éprouver* à voir traîner son nom dans les journaux.

— C'est une opinion qui peut se défendre. Moi, à votre place, j'aimerais mieux attendre, cela ne vous empêcherait pas de vous tenir sans cesse aux aguets, et le jour où vous auriez acquis la certitude que votre ami a été victime d'un déni de justice, vous frapperiez un grand coup.

Félizanne hocha la tête d'un air perplexe et mécontent.

— Peut-être avez-vous raison, mâchonna-t-il au bout d'un instant, je vais réfléchir encore. En tout cas, avant d'agir, je prendrai toutes les précautions nécessaires pour frapper à coup sûr.

Et le jeune homme, après avoir serré avec effusion les mains de son ami, se retira consterné, découragé.

Deux mois plus tard, sa perplexité durait toujours. Craignant de se tromper, craignant de faire un geste plus nuisible qu'utile à son ami en portant l'affaire sur le terrain judiciaire, il demeurait coi, espérant qu'une solution satisfaisante interviendrait bientôt et le dispenserait de recourir aux mesures extrêmes.

En attendant, il se contentait de prendre souvent des nouvelles de son ami, quoiqu'on lui fît toujours la même réponse, ce qui n'était pas de nature à le tranquilliser.

(à suivre)